

(19)



(11)

EP 2 754 837 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:

16.07.2014 Bulletin 2014/29

(51) Int Cl.:

E06B 3/88 (2006.01)

E06B 5/11 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13290007.7**

(22) Date de dépôt: **15.01.2013**

(84) Etats contractants désignés:

**AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB
GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO
PL PT RO RS SE SI SK SM TR**

Etats d'extension désignés:

BA ME

(71) Demandeur: **Gelin, Michel**

76000 Rouen (FR)

(72) Inventeur: **Gelin, Michel**

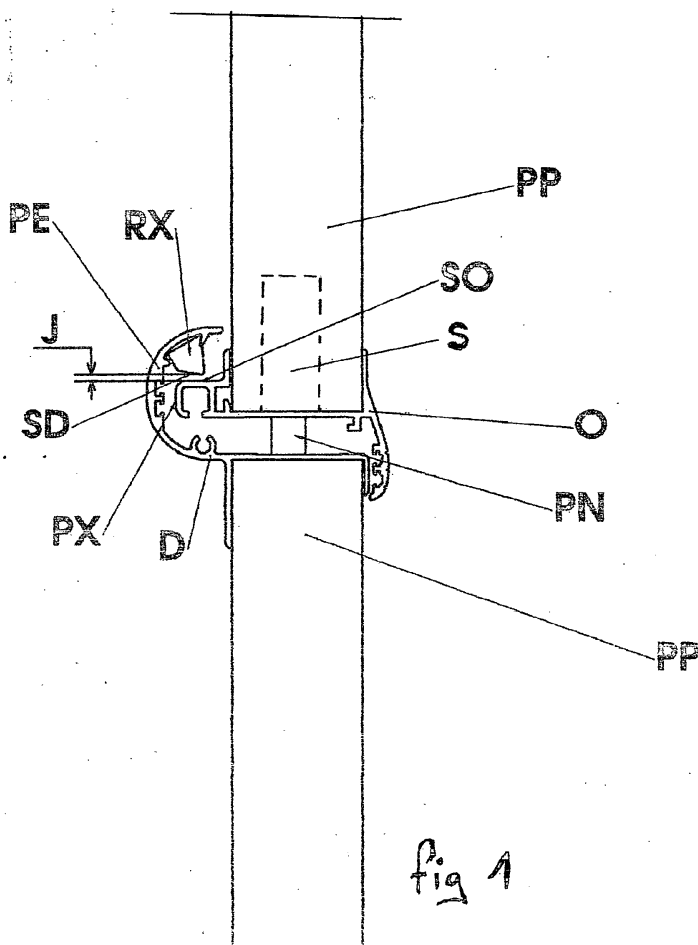
76000 Rouen (FR)

(54) **Structure anti effraction pour porte de garage**

(57) Dispositif anti-crochetage pour portillon de porte de garage caractérisé en ce qu'un profilé ouvrant O est pourvu d'une face SO qui coopère avec une face SD en vis à vis de SO, face SD du profilé dormant D ou d'une pièce RX fixée sur ledit profilé SD, les deux faces étant sensiblement parallèles et éloignées l'une de l'autre de

la valeur d'un jeu J, celui-ci devenant nul en cas de tentative de forçage entre ouvrant O et dormant D.

Le contact établi entre SD et SO contribuant à empêcher l'écartement entre l'ouvrant O et le dormant D pour éviter l'ouverture du portillon par forçage.



EP 2 754 837 A1

Description

[0001] La présente invention est un dispositif anti-crochetage pour portillon de porte de garage sectionnelle dont les profilés sont conçus pour limiter les tentatives d'effraction par pesées

[0002] La difficulté est de permettre une fabrication simple du portillon, principalement du côté extérieur tout en apportant un surcroît important de résistance en cas de tentative d'effraction par pesée entre l'ouvrant et le dormant

[0003] Il existe de nombreux dispositifs retardateurs d'effraction, notamment des cornières ou cadre anti-pin- ce qui pour le cas seraient très difficiles à installer et coûteux.

[0004] Le dispositif selon l'invention tente de pallier les inconvénients des mécanismes existants non compatibles avec la fabrication d'un portillon de porte de garage sectionnelle afin de proposer un système simple et peu coûteux.

[0005] Dispositif anti-crochetage prévu dans un portillon de porte de garage l'ouverture se fait vers l'extérieur du garage, portillon inscrit dans ladite porte de garage et constitué d'au moins un panneau PP formant un parallélogramme bordé sur au moins le côté qui reçoit une serrure, par un profilé appelé ouvrant, profilé ouvrant vertical en vis à vis d'au moins un profilé dormant également vertical et apte à recevoir la saillie de l'au moins un pêne de la serrure S, profilé dormant **caractérisé en ce que** le profilé dormant D est pourvu, côté intérieur du garage ou dans l'espace compris entre les chants en vis à vis des profilés ouvrant O et dormant D, d'une partie enveloppante longitudinale PE qui recouvre une partie excroissante longitudinale PX du profilé ouvrant O, partie enveloppante PE pourvue d'un moyen de réduction du jeu d'écartement entre le profilé dormant D et le profilé ouvrant O, de sorte qu'une pesée faite entre la tranche TD du profilé dormant et celle TO du profilé ouvrant afin d'écarter l'une de l'autre pour faire sortir l'au moins un pêne PN du logement dans lequel il est inscrit engendre un contact entre la partie enveloppante PE du dormant et la partie excroissante PX de l'ouvrant, contact nécessaire et suffisant pour empêcher la sortie du pêne PN de son logement et de ce fait d'empêcher l'ouverture forcée du portillon.

[0006] Dispositif caractérisé selon une première réalisation préférentielle (fig.1) en ce que le moyen de réduction du jeu d'écartement entre dormant D et ouvrant O est une face SO de l'excroissance longitudinale de l'ouvrant PX ou d'une pièce prévue à cet effet fixée sur l'ouvrant, face SO verticale, au delà du plan intérieur de l'au moins un panneau coté intérieur du garage, sensiblement perpendiculaire au plan de l'au moins un panneau constituant le portillon, face SO en vis à vis d'une face SD dépendant du dormant ou d'une pièce rapportée sur celui-ci, afin d'assurer un contact entre elles avant que le pêne PN soit totalement sorti de son logement en cas de tentative d'ouverture forcée par pesée entre

l'ouvrant O et le dormant D.

[0007] Dispositif également **caractérisé en ce que** le jeu d'écartement J entre ouvrant et dormant, au niveau des surfaces en vis à vis doit être inférieur à 12mm.

[0008] Dispositif enfin caractérisé selon une variante réalisation préférentielle (fig.2) en ce que la face SO de l'excroissance de l'ouvrant O est pourvue d'une nervure saillante NO longitudinale qui, en cas de forçage par pesée entre l'ouvrant O et le dormant D, s'imbrique avec une nervure longitudinale ND pratiquée dans la face SD en vis à vis du dormant D, offrant ainsi une résistance accrue du maintien en position des profilés ouvrant et dormant.

[0009] D'autres buts et avantages de l'invention apparaîtront mieux dans la description détaillée qui suit et qui se réfère aux dessins annexés, donnés uniquement à titre d'exemple, et dans lesquels :

- La figure 1 est une vue de dessus des deux profilés ouvrant et dormant en position portillon fermé selon une réalisation préférentielle.
- La figure 2 est une vue de dessus des deux profilés ouvrant et dormant en position portillon fermé selon une variante de la réalisation préférentielle avec une simulation d'appui entre les deux profilés.

[0010] Le dispositif selon l'invention est un mécanisme prévu pour limiter les risques d'ouverture par forçage mécanique à l'aide notamment d'un pied de biche d'un portillon de porte de garage.

[0011] Le portillon est constitué d'au moins un panneau PP qui pivote autour d'un axe vertical pour son ouverture.

[0012] Le plus souvent, ce type de porte de garage est du type à refoulement en plafond du garage, ce qui rend problématique toute saillie sur l'extérieur du tablier de ladite porte qui formerait un obstacle à l'ouverture.

[0013] Le dispositif selon l'invention se compose de deux profilés avantageusement métalliques appelés ouvrant O et dormant D qui bordent respectivement les chants verticaux du portillon et du cadre inscrit dans la porte de garage.

[0014] Le profilé ouvrant O est pourvu coté intérieur de la porte de garage d'une excroissance PX longitudinale.

[0015] Le profilé dormant D est pourvu coté intérieur de la porte de garage d'un recouvrement PE longitudinal qui enserre l'excroissance PX.

[0016] Un renfort de structure RS est fixé longitudinalement sur le recouvrement PE.

[0017] Le renfort de structure possède une face SD longitudinale en vis à vis direct d'une face SO longitudinale de l'excroissance PX disposée de telle sorte que le jeu maximal J entre les faces longitudinales SD et SO soit notoirement inférieur à 12mm et plutôt inférieur ou égal à 3mm afin d'opposer une résistance en cas de tentative d'ouverture par pesée entre les profilés ouvrant O et dormant D.

[0018] Selon une variante réalisation préférentielle (fig.2) en ce que la face SO de l'excroissance de l'ouvrant O est pourvue d'une nervure saillante NO longitudinale qui, en cas de forçage par pesée entre l'ouvrant O et le dormant D, s'imbrique avec une nervure longitudinale ND pratiquée dans la face SD en vis à vis du dormant D, offrant ainsi une résistance accrue du maintien en position des profilés ouvrant O et dormant D.

[0019] Nous avons ainsi réalisé un dispositif conforme à l'invention.

[0020] Bien entendu, l'invention n'est nullement limitée au mode de réalisation décrit et représenté qui n'a été donné qu'à titre d'exemple.

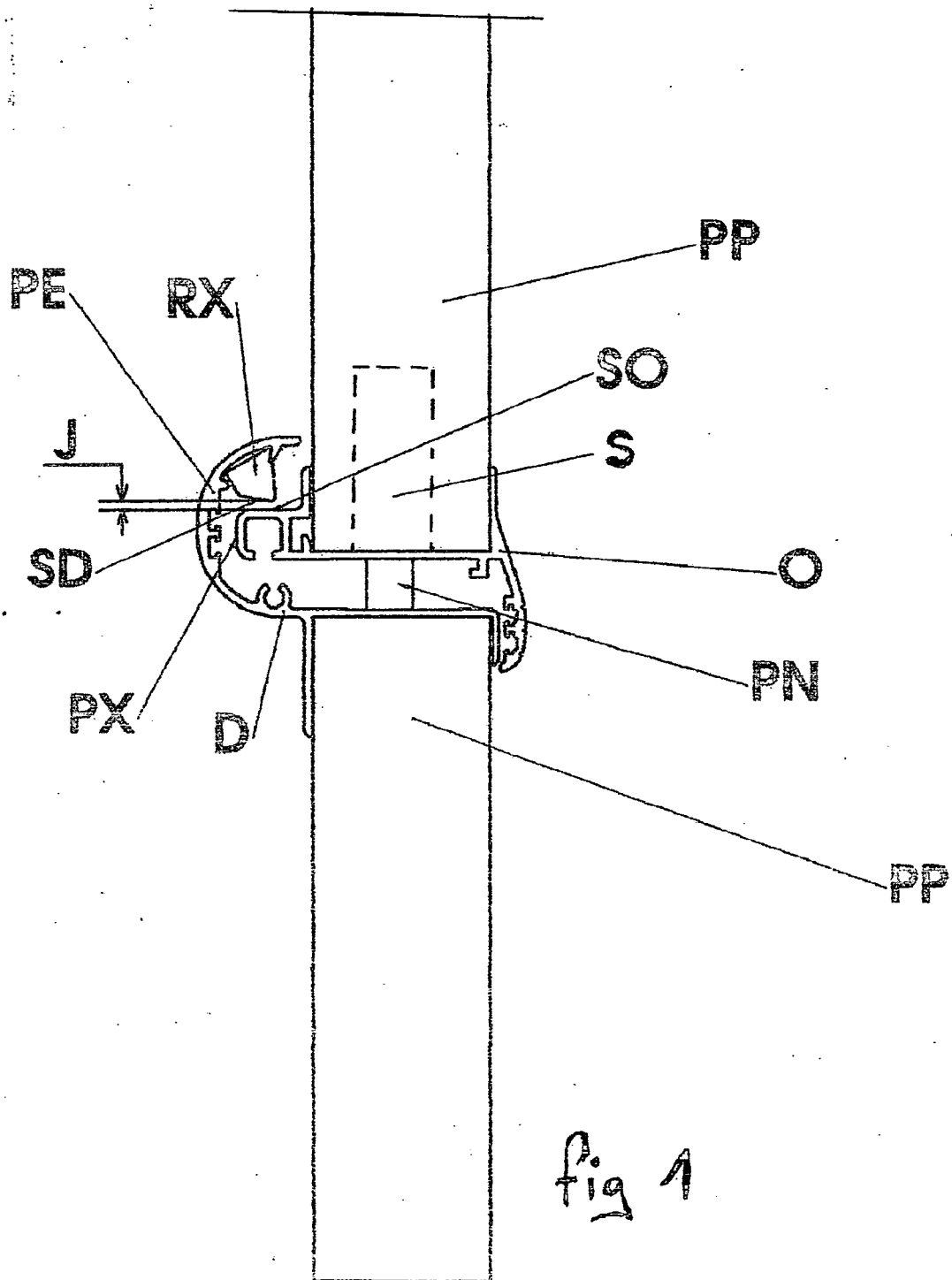
[0021] L'invention comprend tous les équivalents techniques des moyens décrits ainsi que leurs combinaisons, si celles-ci sont exécutées suivant son esprit et mises en oeuvre dans le cadre des revendications qui suivent.

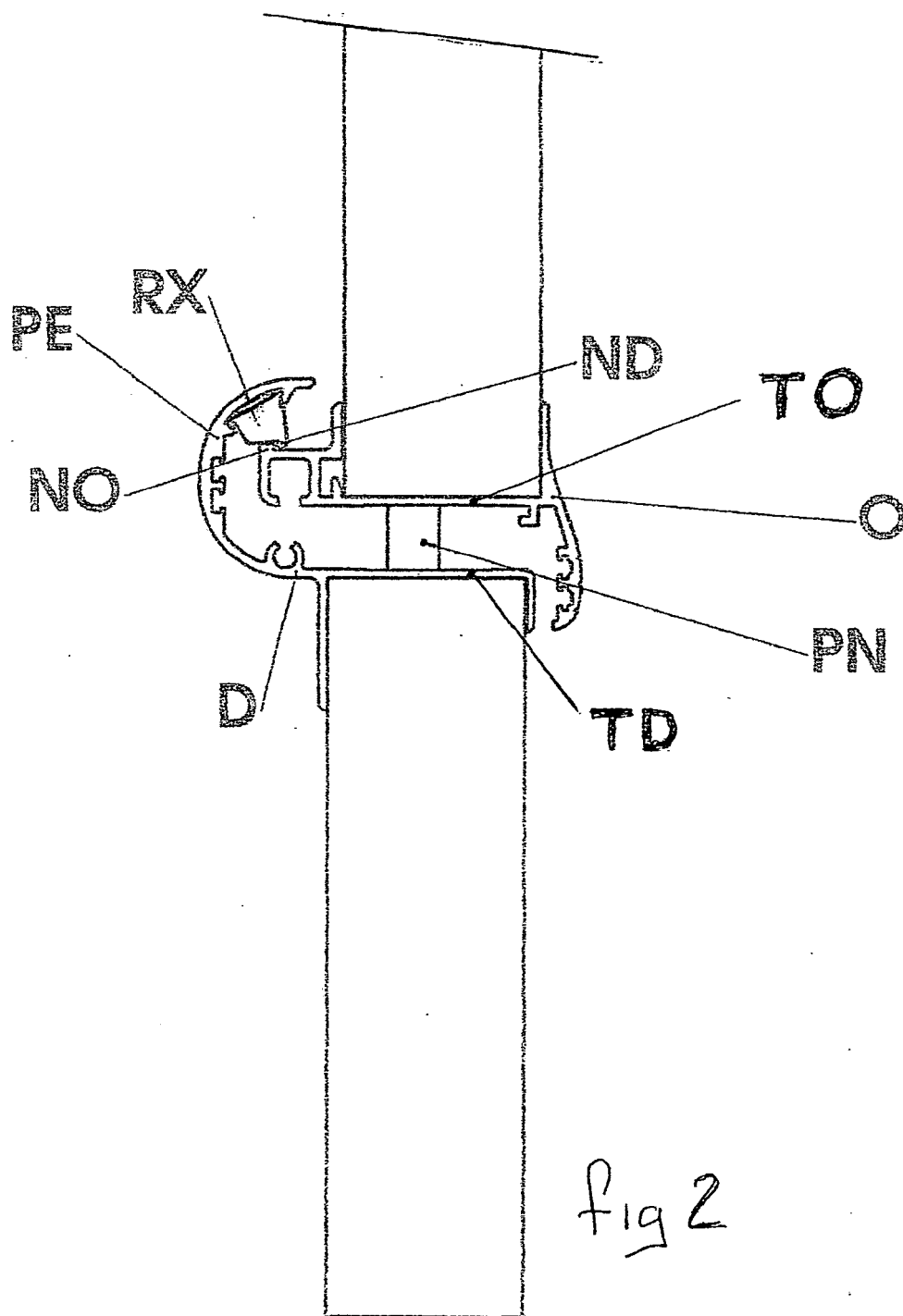
Revendications

1. Dispositif anti-crochetage prévu dans un portillon de porte de garage l'ouverture se fait vers l'extérieur du garage, portillon inscrit dans ladite porte de garage et constitué d'au moins un panneau (PP) formant un parallélogramme bordé sur au moins le côté qui reçoit une serrure, par un profilé appelé ouvrant, profilé ouvrant vertical en vis à vis d'au moins un profilé dormant également vertical et apte à recevoir la saillie de l'au moins un pêne de la serrure S, profilé dormant **caractérisé en ce que** le profilé dormant (D) est pourvu, coté intérieur du garage ou dans l'espace compris entre les chants en vis à vis des profilés ouvrant (O) et dormant (D), d'une partie enveloppante longitudinale (PE) qui recouvre une partie excroissante longitudinale (PX) du profilé ouvrant (O), partie enveloppante (PE) pourvue d'un moyen de réduction du jeu d'écartement entre le profilé dormant (D) et le profilé ouvrant (O), de sorte qu'une pesée faite entre la tranche (TD) du profilé dormant et celle (TO) du profilé ouvrant afin d'écarter l'une de l'autre pour faire sortir l'au moins un pêne (PN) du logement dans lequel il est inscrit engendre un contact entre la partie enveloppante (PE) du dormant et la partie excroissante (PX) de l'ouvrant, contact nécessaire et suffisant pour empêcher la sortie du pêne (PN) de son logement et de ce fait d'empêcher l'ouverture forcée du portillon.
2. Dispositif selon la revendication 1 caractérisé selon une première réalisation préférentielle (fig.1) en ce que le moyen de réduction du jeu d'écartement entre dormant (D) et ouvrant (O) est une face (SO) de l'excroissance longitudinale de l'ouvrant (PX) ou d'une pièce prévue à cet effet fixée sur l'ouvrant, face (SO) verticale, au delà du plan intérieur de l'au moins un panneau coté intérieur du garage, sensiblement perpendiculaire au plan de l'au moins un panneau cons-

tituant le portillon, face (SO) en vis à vis d'une face (SD) dépendant du dormant ou d'une pièce rapportée sur celui-ci, afin d'assurer un contact entre elles avant que le pêne (PN) soit totalement sorti de son logement en cas de tentative d'ouverture forcée par pesée entre l'ouvrant (O) et le dormant (D).

3. Dispositif selon la revendication 2 **caractérisé en ce que** le jeu d'écartement (J) entre ouvrant et dormant, au niveau des surfaces en vis à vis doit être inférieur à 12mm.
4. Dispositif selon la revendication 2 caractérisé selon une variante de la réalisation préférentielle (fig.2) en ce que la face (SO) de l'excroissance de l'ouvrant (O) est pourvue d'une nervure saillante (NO) longitudinale qui, en cas de forçage par pesée entre l'ouvrant (O) et le dormant (D), s'imbrique avec une nervure longitudinale (ND) pratiquée dans la face (SD) en vis à vis du dormant (D), offrant ainsi une résistance accrue du maintien en position des profilés ouvrant et dormant.







RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 13 29 0007

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 10 2010 003970 A1 (PROFIINSTAND SPEZIALSANIERUNGEN GMBH [DE]) 24 mars 2011 (2011-03-24) * alinéas [0008], [0009], [0022], [0023], [0033], [0034]; figures 1-3 *	1-4	INV. E06B3/88 E06B5/11
X	EP 0 637 674 A1 (INTELLECTUAL TRADE COMPANY S A [LU]) 8 février 1995 (1995-02-08) * colonne 5, ligne 20 - colonne 7, ligne 25; figure 1 *	1,2	
X	CA 2 444 030 A1 (GARTNER ALLAN W [CA]) 8 avril 2005 (2005-04-08) * page 4, ligne 17-27; figure 4 *	1,2	
A	GB 2 307 937 A (W M S GROUP LTD [GB]) 11 juin 1997 (1997-06-11) * abrégé; figure 1 *	1-4	
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche La Haye		Date d'achèvement de la recherche 3 juillet 2013	Examineur Gallego, Adoración
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

1

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 29 0007

5

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

03-07-2013

10

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102010003970 A1	24-03-2011	AUCUN	
EP 0637674 A1	08-02-1995	DE 69409307 D1 DE 69409307 T2 EP 0637674 A1 LU 88391 A1	07-05-1998 17-09-1998 08-02-1995 01-03-1995
CA 2444030 A1	08-04-2005	AUCUN	
GB 2307937 A	11-06-1997	AUCUN	

15

20

25

30

35

40

45

50

55

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82